

Annonces légales et judiciaires



EARL DES CAILLATS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 130 848 euros
Siège social : Les Caillats
26190 SAINT JEAN EN ROYANS
422 374 793 RCS ROMANS

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du PV AGE en date du 01/01/2025, les associés ont nommé, à compter du 01/01/2025 aux fonctions de cogérant, Monsieur Timothé CHALEON, demeurant à 26190 SAINT JEAN EN ROYANS, 120 Chemin des Caillats, avec Madame Elisabeth CHALEON et Monsieur Claude CHALEON, cogérants maintenus.

Aux termes du même PV AGE, les associés ont également décidé de transformer l'EARL en GAEC dénommé DES CAILLATS et agréé sous le n°26-1044, suivant décision préfectorale du 27/06/2024. Le siège social est fixé à 120 Chemin des Caillats, 26190 SAINT JEAN EN ROYANS.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance.

VALGRAIN

Société Coopérative Agricole
Au capital variable
RCS VALENCE - SIREN : 324 204 098
Siège social : 990 Route de l'Ecluse
26740 LES TOURRETTES

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2024, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Christophe FAYARD représentant la SAS LES GRAINS DE ROUVELON, 270 Chemin de Rouvelon, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE (26300), en qualité d'Administrateur au Conseil d'Administration.

Pour avis



L'INSTITUT

en liquidation
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 6 Bis Cours des Platanes
26760 MONTELEGER
Siège de liquidation :
11 Chemin des Moissons
26120 CHABEUILL
882 775 711 RCS ROMANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 04/03/2025, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Madame Armelle MARSANON de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour dudit procès-verbal. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

Florian SAINT-DIZIER - Marine OBJOIS
Notaires Associés
Ludvine DAIRE-LEBEAU
Notaire
SAS titulaire d'un Office Notarial
à MONTMEYRAN et à CHABEUILL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Ludvine DAIRE-LEBEAU, Notaire à MONTMEYRAN (26120), au sein de la Société par Actions Simplifiée « Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS, Notaires Associés », le 12 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes

La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la mise en valeur, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est **SCI GRENIER**. Le siège social est fixé à CREST (26400), 6 rue de Nidda. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé. Les gérants de la société sont Monsieur Jean-Alexis GRENIER et Madame Christelle Magali BOYER demeurant à CREST (26400), 6 rue de Nidda.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Maître Ludvine DAIRE-LEBEAU



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0019 01 EP : superficie totale : 6 ha 39 a 50 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : TRUINAS (6 ha 39 a 50 ca) - 'BOÛTIERE' : B-12-13-14-444 - 'SOUCHE' : B-80. Zonage : RNU. Occupation : Occupée pour partie

AS 26 25 0027 01 JMC : superficie totale : 5 ha 78 a 16 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : MARCHES (5 ha 78 a 16 ca) - 'LE PRE BRUN' : ZM-72-74. Zonage : A, U. Occupation : Libre

AS 26 25 0043 01 EP : superficie totale : 14 ha 30 a 04 ca dont 12 ha 18 a 86 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : ORCINAS (14 ha 30 a 04 ca) - 'CHABRIER' : A-100-105-106-107-108-192-195-196-197-198-199-207. Zonage : RNU. Occupation : Occupée pour partie

AA 26 23 0084 01 EP : superficie totale : 6 ha 50 a 30 ca dont 13 a 60 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Ruine. Parcellaire : CONDORCET (6 ha 50 a 30 ca) - 'CLAPOUSE' : B-272-273 - 'CHAUSSIER' : E-159-160 - 'LA GARDE' : E-108-109-112 - 'LA PLANCHE' : E-305-306 - 'LE CROS' : E-148-149-156-579-580. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AS 26 25 0025 01 EP : superficie totale : 58 ha 27 a 43 ca dont 27 ha 96 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : BOUVIERES (58 ha 27 a 43 ca) - 'PIC DE BOUVIERES ET LACROIX' : B-37 - 'SERRE LACROIX' : B-38-299-301 - 'BELLE ROUVIERES' : C-111-112-136-144-145-146-352-354-356 - 'COMBE DE TERRASSIER' : C-205-207 - 'GRANDE BOUVIERES SUD' : C-76-80-82-83-84-100-101-102-103-104 - 'LES HUBACS' : C-50-55-67-68-388-389. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AS 26 24 0186 01 EP : superficie totale : 55 ha 13 a 95 ca dont 14 ha 70 a 98 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : MONTBOUCHER-SUR-JABRON (51 ha 98 a 65 ca) - 'LA VESC' : ZK-105ZS-14-15 - 'PERRIER' : ZR-40-41. PUYGIRON (3 ha 15 a 30 ca) - 'MASSASSE' : ZB-39. Zonage : MONTBOUCHER-SUR-JABRON : A, N - PUYGIRON : A. Occupation : Occupée pour partie

AS 26 25 0060 01 MV : superficie totale : 5 ha 60 a 63 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BEAUMONT-MONTEUX (5 ha 60 a 63 ca) - 'GRAND CHAMPS' : ZI-32-120. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0061 01 ALP : superficie totale : 7 ha 27 a 24 ca dont 1 ha 72 a 70 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-VALLIER (7 ha 27 a 24 ca) - '0389 CHE DE LA BRASSIERE' : AD-217 - 'MONTREBUT LE HAUT' : AD-153-154-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-237-238-239-240-241-242. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **04/04/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr



LA FOURNÉE DES DEUX CLOCHERS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Route d'Orange
26790 TULETTE
Immatriculation au RCS en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date, à TULETTE (26), du 13/03/2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : La Fournée des deux Clochers

Siège : Route d'Orange 26790 TULETTE
Objet : Fabrication et vente de pizzas, sandwiches et desserts à emporter ou à consommer sur place, vente de boissons non alcoolisées

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Capital : 5 000 € divisés en 100 parts représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées

Gérant : Monsieur Bruno FONTAINE demeurant 26790 ROCHEGUDE, 40 Montée de l'Ecole

Cession de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associée unique sont libres.

La société sera immatriculée au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance

EARL DE LA VIOLETTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 23 000 euros
Siège Social : Bergerie du Collet
26460 LES TONILS
RCS ROMANS SUR ISERE 448 355 271

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31.12.2024, l'associée unique a pris acte :

- De la modification de la dénomination sociale qui sera désormais : **DE LA VIOLETTE** au lieu de EARL DE LA VIOLETTE

- De la démission de Madame Fabienne FLEURY de ses fonctions de gérante et de la nomination pour la remplacer de Monsieur Jean FLEURY domicilié 1217 chemin du Collet 26460 LES TONILS comme nouveau gérant à compter du 31.12.2024.

Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis,
La Gérance



EARL L'HERMIER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 500 euros
Siège social : 39 Rue du Docteur l'Hermier
26250 LIVRON-SUR-DRÔME
750 638 918 RCS ROMANS

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions de l'associée unique du 01/02/2025, l'associée unique a pris acte de l'intention de Madame Denise DELAY de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31/01/2025.

L'associée unique a également décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 01/02/2025 et de désigner comme liquidateur amiable Madame Denise DELAY, demeurant à 26250 LIVRON-SUR-DRÔME, 39 Rue du Docteur l'Hermier. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis,

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 24/03599 - N° Portalis
DBXS-W-B7I-ILNG

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 12 mars 2025 a prononcé la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
S.E.L.A.R.L. CAMALON NOTAIRES ET ASSOCIÉS
2-2 B rue de l'Hôtel de Ville
26240 SAINT VALLIER

N° RCS ROMANS : 891 324 089
Activité : Notaire

Liquidateur:
M^e Geoffroy BERTHELOT
SELARL BERTHELOT & ASSOCIÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
46 Avenue Duchesne
26100 ROMANS SUR ISÈRE

AVEC MAINTIEN DE L'ACTIVITE PENDANT TROIS MOIS À COMPTER DE LA DECISION

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

Chronique juridique

MAIN-D'ŒUVRE / La France a enfin une loi de financement de la sécurité sociale. Elle a été définitivement adoptée le 17 février. Toutefois, le Conseil constitutionnel est saisi mais sa décision n'affectera pas la réduction générale dégressive des cotisations patronales.

Réduction des cotisations patronales dégressive : comment ça marche en 2025 ?

La réduction dégressive moins retouchée que redouté

Dans nos numéros en date des 25 octobre et 8 novembre 2024 nous vous faisons état des mesures envisagées pour diminuer l'avantage que représente la réduction générale des cotisations patronales pour les employeurs. Le texte adopté ne reprend pas l'ensemble des points redoutés, notamment l'augmentation des cotisations de deux points, ce qui conduit à un impact moins négatif pour les employeurs.

Intégration de la prime de partage de la valeur dans l'assiette de la réduction dégressive

Cette mesure est finalement inscrite dans la loi adoptée. Toutefois, cela ne concernera que le **versement des primes de partage de la valeur (PPV) effectué à compter du 1^{er} janvier 2025**, sans effet rétroactif au 10 octobre 2024 (date retenue dans le projet initial de l'automne dernier). La PPV, dans la limite de 3 000 € par an (ou 6 000 € si un accord d'intéressement s'applique) n'est pas pour autant assujettie aux cotisations sociales (patronales et salariales). Elle sert « seulement » à déterminer le taux de la réduction générale appliqué

sur la rémunération de l'année. Il en découlera néanmoins un surcoût des cotisations patronales pesant sur cette rémunération.

La valeur du Smic figée au 1^{er} janvier 2024

Autre nouveauté qui entraînera des conséquences, c'est la valeur du Smic permettant de calculer la dégressivité. Auparavant, l'on s'appuyait sur la valeur du Smic en cours, ce qui corrigeait les effets des augmentations du Smic autorisant par là-même à conserver un taux de réduction favorable.

Ce gel du Smic au 1^{er} janvier 2024, ce qui devrait confirmer le décret attendu, conduit à ce que les employeurs de salariés rémunérés au palier 1 (coefficient 9) ne bénéficient plus pleinement de la réduction maximale. En effet, pour obtenir le taux de réduction dégressive maximale, il faut que la rémunération à temps plein annuelle n'excède pas 21 203 € ; or au 1^{er} janvier 2025, la rémunération minimale pour un salarié temps plein rémunéré au palier 1 (coefficient 9) est de 21 621,60 € soit 418,60 € de plus ! En conséquence, dès cette année l'employeur ne bénéficie plus du plein effet de la réduction dégressive. ■

Valérie Pocard, juriste droit social à la FRSEA Aura

BELA TRANSPORTS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 500 euros
porté à 10800 euros
Siège social : 370 rue de la Vorigine
26500 BOURG LES VALENCE
RCS ROMANS 935 197 731

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 février 2025, et du certificat de dépôt des fonds établi le 21/2/2025 par l'Office notarial Quentin Fourz, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 6300 euros par émission de 630 actions nouvelles de numéraire, et porté de 4 500 euros à 10800 euros. En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre mille cinq cents euros (4 500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix mille huit cent euros (10800 euros).

Par décision de l'associé unique du 28/2/2025, l'objet social est modifié comme suit : la société a pour objet d'exercer en France les activités suivantes : transport routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage ; en supprimant l'ancien objet qui était en France et/ou à l'étranger les activités suivantes : transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de PMA.

L'article 2 des statuts est désormais rédigé ainsi : la société a pour objet d'exercer en France les activités suivantes :

- transport routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage,
- commerce et location sans conducteur de véhicules légers automobiles, le reste de l'article étant inchangé.

POUR AVIS
Le Président

DESTOCKAGE DISCOUNT VALENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 159 avenue de Marseille,
26000 VALENCE
Romans RCS 940 525 140

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10 mars 2025 :

M. Nasreddine KOUASSEH, demeurant 37 rue Vladimir Komarov, 69200 Vénissieux a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Vincent BAILLEUL, démissionnaire.

L'article 27 des statuts sera vidé de l'identité du président.

Pour avis
Le Président



EARL GENTHON PATRICE ET CELIA

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 74 070 euros
Siège social : 3935 Route de la Fayardaise
329 804 256 RCS ROMANS

AVIS DE DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Patrice GENTHON de ses fonctions de cogérant, à compter du 31/12/2024. Madame Célia GENTHON reste désormais seule gérante. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance.